

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programmeListe des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Relations avec l'Administration publique :

Au début du cours, il est attendu de l'étudiant d'être capable de :

- Maîtriser la langue française et le vocabulaire spécifique au droit administratif. L'étudiant est donc amené à s'exprimer et à rédiger dans un français intelligible sans que l'on doive deviner ce qu'il entend signifier.

- Maîtriser les notions

- o du droit administratif ;

- o d'intérêt général ;

- o de service public.

- o situer les diverses autorités publiques de Belgique.

Urbanisme et aménagement du territoire :

- Maîtriser la langue française
- Se concentrer et écouter tant l'enseignant que les autres apprenants
- Développer un esprit de synthèse
- Respecter les exigences du cours
- Maîtriser les grands principes et notions du droit administratif classique (acte administratif, autorité administrative, tutelle, procédure,...)

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Relations avec l'Administration publique :

Le cours de "Relations avec l'Administration publique" a pour objectif d'apporter aux étudiants une vue plus pointue de l'environnement institutionnel et administratif en Belgique. Ainsi, deux matières seront abordées:

- Les logements sociaux afin d'analyser l'une des (nombreuses) facettes de la relation entre le citoyen et l'Administration.
- Le droit administratif afin d'analyser la relation entre l'État et les impératifs socio-économiques propres à notre Société (par le biais d'analyse des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme).

Le cours a pour objectif de faire acquérir à l'étudiant la capacité de comprendre des thèmes approfondis du droit administratif et de lui donner les clefs nécessaires à la compréhension d'autres thèmes spécifiques qu'il sera susceptible de rencontrer in fine. Ce cours complète donc celui de droit administratif (2e et 3e bac).

À la fin du cours, l'étudiant devra être capable de :

- Définir et appréhender le cadre légal des baux de logements sociaux.
- Décrire et expliquer les procédures d'attribution d'un logement social.
- Calculer le nombre de points de priorité et le nombre de chambres accordées.
- Décrire et expliquer les recours disponibles.
- Décrire et expliquer les aspects pécuniaires de la réglementation.
- Citer et expliquer les droits et obligations des parties.
- Décrire et expliquer la fin d'un contrat de bail social.
- Définir le droit administratif de l'économie et comprendre ses implications dans la Société.
- Définir les sources du droit administratif de l'économie et les contextualiser.
- Définir les principes généraux du droit administratif de l'économie et les contextualiser.
- Retracer les structures administratives à caractère économique et les contextualiser.
- Retracer le régime juridique spécial du service public à caractère économique et les contextualiser.
- Décrire et expliquer les relations juridiques entre les services publics économiques et les usagers.

Le cours est composé des chapitres suivants :

PREMIÈRE PARTIE : la réglementation des logements sociaux à Bruxelles

- Chapitre 1 : introduction.
- Chapitre 2 : les normes applicables au bail de logement social.
- Chapitre 3 : le champ d'application du bail de logement social.
- Chapitre 4 : procédure d'inscription et attribution des logements.
- Exercices relatifs aux calculs des points de priorité et au nombre de chambres.
- Chapitre 5 : recours et contrôle en droit public du bail des logements sociaux.
- Chapitre 6 : les aspects pécuniaires des logements sociaux.
- Chapitre 7 : les droits et obligations du bailleur social et du locataire social.
- Chapitre 8 : la fin du contrat de bail de logement social.

DEUXIÈME PARTIE : le droit administratif de l'économie

- Chapitre 1 : introduction.
- Chapitre 2 : la frontière entre le secteur public et le secteur privé.
- Chapitre 3 : les sources juridiques du dae.
- Chapitre 4 : les principes généraux de l'action administrative en matière économique.
- Chapitre 5 : les structures administratives à caractère économique.
- Chapitre 6 : le régime juridique spécial du service public à caractère économique.
- Chapitre 7 : les relations juridiques entre les services publics économiques et les usagers.

Ces chapitres sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Urbanisme et aménagement du territoire :

- Découverte d'une discipline juridique encore relativement méconnue. Permettre à l'étudiant d'acquérir un certain nombre de réflexes méthodologiques,
- Connaître le contexte de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Belgique, en étant capable de différencier les 3 régions,
- Retracer les grandes étapes de l'évolution de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire,
- Étudier les instruments utilisés,
- Maîtriser les dispositions générales et les différents outils du CWATUPE,
- Différencier l'aménagement du territoire de l'urbanisme,
- Comprendre les impacts et enjeux sociaux et économiques de l'aménagement du territoire,
- Développer des cas d'étude et savoir expliquer des cas pratiques,
- Remplir un permis d'urbanisme et connaître les différentes étapes de procédure
- Décrire les infractions et sanctions,
- Savoir où chercher l'information (règlement, plan de secteur, ...)

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Relations avec l'Administration publique :

Le cours est articulé autour des valeurs suivantes :

- Ponctualité et assiduité.
- Respect des intervenants (tant le professeur que les autres étudiants).
- Respect des consignes.

Le cours sera le plus interactif possible. Cette interactivité dépendra, en grande partie, de la bonne volonté des étudiants présents. Les étudiants sont grandement invités à venir à l'heure au cours. Un retard sporadique de 5 minutes peut être toléré en raison des aléas des transports en commun. Le professeur se réserve toutefois le droit de refuser l'étudiant. La présence au cours ne signifie pas le droit de manquer de respect: tout comportement irrespectueux pourra conduire à l'exclusion de l'étudiant. Tout retard qui sera imputé ou imputable au manque de respect, au bruit ou toute autre perturbation pourra amener à considérer la matière comme étant définitivement vue.

Urbanisme et aménagement du territoire :

- Cours magistral,
- Approche interactive,
- Étude de cas,
- Recherche groupée sur plans, règlements, permis...

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Relations avec l'Administration publique :

L'examen est écrit, dure deux heures et comporte une série de questions ouvertes.

Les étudiants sont autorisés à utiliser les normes vues au cours. Aucun prêt ne sera autorisé !

Toute tricherie ou tentative de tricherie pourra être immédiatement sanctionnée par le retrait de la feuille d'examen et une note de zéro pour celui-ci, sans préjudice de toutes mesures disciplinaires éventuelles complémentaires décidées par la Haute École.

Les résultats de l'examen ne seront pas divulgués avant la proclamation.

Dans l'objectif de maintenir une certaine cohérence par rapport à l'avancement du cours, le professeur se réserve le droit de modifier les modalités et critères d'évaluation au plus tard 2 semaines avant la période de blocus.

Ces règles sont valables pour les secondes sessions.

Urbanisme et aménagement du territoire :

Examen oral

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

Relations avec l'Administration publique :

A. Compétence Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à l'administration et aux services publics

Indicateur(s) Appliquer les prescriptions juridiques, économiques ou techniques

Actualiser les informations relatives au secteur et intégrer les nouvelles connaissances

Appliquer les procédures, en repérer les irrégularités et proposer des améliorations

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

B. Compétence S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

Indicateur(s) Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles.

Niveau d'évaluation Exercée Voie d'acquisition Certifiée

Urbanisme et aménagement du territoire :

- Communiquer : écouter, informer, conseiller ;

- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la matière enseignée ;

- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique et transversale ;

- Développer une vue d'ensemble et créer des liens entre les différents chapitres du cours et les différents cours ;

- Savoir prendre en charge un dossier dans le domaine concerné et avoir les bons réflexes et pistes de réflexion pour résoudre celui-ci ;

- Être responsable d'un projet ou un dossier en respectant les consignes, les contraintes, les délais et les

échéances réglementaires ou inhérentes aux procédures

- Savoir où chercher l'information ;

- Organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Relations avec l'Administration publique :

Les supports de cours sont les suivants :

• Support écrit disponible sur l'icampus.

• Utilisation du tableau pour éventuellement compléter les explications.

• Ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement, M.B., 9 septembre 2003.

• Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du Logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public, M.B., 14 novembre 1996.

• BATSELÉ, D., MORTIER, T. et SCARCEZ, M., Manuel de droit administratif, Bruxelles, Bruylant, 2010, 932 pp.

• BERNARD, N. et LEMAIRE, L., Le bail de logement social à Bruxelles et en Wallonie – Approche descriptive, comparative et critique, Bruxelles, Larcier, 2009, 444 pp.

• CORNU, G., Vocabulaire juridique, Paris, PUF, 2009, 986 pp.

• QUERTAINMONT, Ph., Droit administratif de l'économie – L'interventionnisme économique des pouvoirs publics, Diegem, Story-Scientia, 2000, 290 pp.

• www.slr.be.

• Divers articles de doctrine.

Urbanisme et aménagement du territoire :

Supports :

- WATUPE – CodT,

- Photos et plans personnels,

- Présentation powerpoint vue en classe,

- Cours et notes

Sources :

- Bouvieux B, Le droit de l'urbanisme en Belgique et dans ses 3 régions, édition De Boeck, 1999,

- Ressources de la Bibliothèque de l'ULB,

- Vallonmap ,

- Différents permis d'urbanisme et cas types.

- WATUPE – Cobat.